

Division des écoles

DE/ n° 63 /2010

Dossier suivi par

Christine Blanchandin

Tél. 02 47 60 77 23

Fax 02 47 60 77 79

ce.de37

@ac-orleans-tours.fr

Cité administrative

du champ Girault

38 rue Edouard Vaillant

37042 Tours Cedex

Tours, le 4 mai 2010

L'Inspecteur d'Académie
Directeur des services départementaux
de l'Education Nationale d'Indre-et-Loire

à

Mesdames et Messieurs les enseignants
Du premier degré public

S/c de Mesdames et Messieurs
Les Inspecteurs de circonscription

Objet : Accueil des professeurs des écoles en détachement dans le corps des personnels enseignants du second degré

Références : B.O. n°19 du 8 mai 2008, détachement des fonctionnaires dans le corps des personnels enseignants

Note de service ministérielle – DGRH B2-3/SM/n°1090 en date du 8 décembre 2009

Je vous informe de la possibilité qui vous est désormais offerte de solliciter un détachement dans le corps enseignants du second degré à tout moment de l'année.

Les maîtres devront pouvoir justifier d'un des titres ou diplômes requis des candidats aux concours externes de recrutement des personnels du second degré à tout moment de l'année.

Le détachement sera prononcé dans un premier temps pour une période d'un an. Les intéressés seront alors affectés à titre provisoire et bénéficieront d'actions de formation et d'un dispositif d'accompagnement.

A l'issue de cette période, après avis favorable des corps d'inspections pédagogiques compétents, le détachement dans les corps des personnels enseignants du second degré sera renouvelé pour une période complémentaire de quatre ans. Les agents seront alors affectés à titre définitif après participation au mouvement intra-académique.

Les professeurs des écoles bénéficieront dans le corps d'accueil d'une situation équivalente à celle détenue dans le corps d'origine. Ils seront placés à l'échelon comportant un indice égal ou immédiatement supérieur à celui détenu dans le corps d'origine.

Les candidatures seront établies conformément à la note de service et son annexe ci-jointes ; elles devront être revêtues de l'avis de l'IEN (sur fiche séparée) et transmises dans les meilleurs délais à la division des écoles.


Un entretien organisé par la division des personnels enseignants du Rectorat permettra de vérifier la motivation et les compétences des agents intéressés.

Toutes les candidatures seront examinées ; toutefois les postes à pourvoir le sont principalement dans les disciplines suivantes :

- allemand
- anglais
- éducation physique et sportive
- lettres classiques
- mathématiques
- philosophie
- éducation musicale
- arts plastiques

Des détachements pourront être prononcés dès la prochaine année scolaire et à tout moment.

Les personnels souhaitant obtenir des informations sur les possibilités offertes ainsi que les procédures à suivre peuvent s'adresser à Monsieur Marc Szuszkine, division des personnels enseignants du Rectorat – téléphone : 02.38.79.41.19 – mail : dpe3@ac-orleans-tours.fr.



Guy CHARLOT